



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 mai 2016

## La BCE publie des actes juridiques concernant la seconde série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II)

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour un acte juridique adopté le 28 avril 2016 et concernant la seconde série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II). Les TLTRO II ont pour objet d'accentuer l'orientation accommodante de la politique monétaire de la BCE et de renforcer la transmission de la politique monétaire en encourageant davantage l'activité de prêt à l'économie réelle.

La décision BCE/2016/10 du 28 avril 2016 concernant la seconde série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées définit les conditions de participation aux TLTRO II ainsi que d'autres aspects opérationnels.

Conformément à l'annonce des TLTRO II du 10 mars 2016, la BCE publie également une décision modifiant la décision BCE/2014/34 concernant les mesures relatives aux opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) (BCE/2016/11), qui introduit l'option d'un remboursement anticipé supplémentaire pour les TLTRO en juin 2016.

Cinq documents concernant les TLTRO et les TLTRO II ont été publiés en lien avec le présent communiqué de presse. Ils comprennent les calendriers révisés des TLTRO pour les années 2014, 2015 et 2016, un tableau révisé des dates indicatives de règlement des remboursements volontaires des TLTRO ainsi que le calendrier indicatif des TLTRO II.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp au : +49 69 1344 5057.**

**Banque centrale européenne** Direction Générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**

**Traduction : Banque de France**